\_\_\_\_\_

Canton du Pays de Morlaàs et du Montanérès

\_\_\_\_\_

## **COMMUNE de SENDETS**

Secrétariat Général

Un extrait du procès-verbal de la séance a été affiché à la porte de la Mairie le 14 février 2025

> Un extrait du procès-verbal de la séance a été affiché à la porte de la Mairie le 14 février 2025

## COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2025 A VINGT HEURES TRENTE MINUTES

<u>Date de la convocation</u> : 06 février 2025 <u>Nombre de conseillers en exercice</u> : 15

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SENDETS, en séance publique, sous la présidence de Jean-Marc Pédebéarn, Maire de la commune.

<u>Etaient présents</u>: Jean-Marc Pédebéarn, **Maire**; Didier Lacaze-Labadie, Nathalie Aguerre, Danièle Marque, Francis Pourtau, **adjoints**; Nicolas Bernatas, Valérie Boisse, Didier Bordenave, Sandra Mata-Campagne, Bérengère Mora, Thibaut Larrouturou, Régine Laurent, , **conseillers municipaux**.

Etaient représenté (e) s : Sébastien Leroux, conseiller municipal, représenté par Francis Pourtau, adjoint au Maire

Denise Saint-Jean, conseillère municipale, représentée par Jean-Marc Pédebearn, Maire

Etaient absent(e)s: Aurélie Maldonado

<u>Secrétaire de séance</u> : Valérie Boisse, conseillère municipale

Nombre de présents : 12 Nombre de procurations : 2 Nombres d'absents : 1

<u>Délibération n°02/2025</u>: Approbation de la modification du temps de travail hebdomadaire moyen rémunéré d'un agent occupant un poste en tant qu'adjoint technique principal de 1ère classe.

Le Maire a rappelé à l'assemblée délibérante qu'un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe permanent à temps non complet (8,82 heures hebdomadaires) a été créé par délibération n° 33/2018 du 26 septembre 2018.

Suite à une régularisation du calcul du temps de travail hebdomadaire de l'emploi (temps de pause déjeuner non rémunéré), le temps de travail hebdomadaire moyen rémunéré devait être modifié. Cette modification du temps de travail étant supérieure à 10% du temps de travail initial de l'emploi, elle est donc assimilée à une suppression d'emploi.

Par conséquent, le conseil municipal a approuvé la suppression à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025, de l'emploi d'origine et la création à cette même date de l'emploi comme suit :

- la suppression, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025, d'un emploi permanent à temps non complet (8,82 heures hebdomdaires) d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (7,10 heures hebdomadaires) d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Le Comité Social Territorial du Centre de Gestion a été saisi et a rendu son avis le 06 février 2025.

Nombre de votants: 14 Nombre de voix favorables: 14 Nombre d'abstentions: 0 Nombre de voix contre: 0

## <u>Délibération n°03/2025</u>: Approbation de l'acquisition de matériel roulant pour le service technique (tracteur Valtra) et du financement par un prêt :

Le Maire a rappelé à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de renouveler le tracteur du service technique, de par sa vétusté.

Suite aux différents devis reçus, le conseil municipal a approuvé l'acquisition en 2025 d'un tracteur VALTRA auprès de l'entreprise EUROMAGRI PYRENEES.

Le montant du tracteur s'élève à 68 980 € HT, 13 796,00 € de TVA, soit 82 776,00 € TTC (entretien et garantie inclus).

L'entreprise a proposé à la collectivité une reprise de l'ancien tracteur New Holland pour un montant de 15 720,00 €TTC.

Afin de financer cet achat, le conseil municipal a approuvé un financement par un prêt proposé par EUROMAGRI avec AGCO FINANCE, comme suit :

- montant du prêt :82 776,00 € TTC (dont 13 796,00 € de TVA)
- Durée du prêt:7 ans
- Taux du prêt: 3,25 %
- 7 annuités de prêt d'un montant annuel de 10 854,00 € ( 1ère échéance au 1er mai 2025)
- 1 échéance de la TVA d'un montant de 13 796,00 € (avril 2026), à taux 0 %
- Frais de dossier du prêt : 135,00 €

Les crédits seront prévus au vote du budget primitif 2025.

Nombre de votants: 14 Nombre de voix favorables: 14 Nombre d'abstentions: 0 Nombre de voix contre: 0

## <u>Délibération n°04/2025</u>: Approbation des modalités de prêt gratuit de la salle des fêtes aux particuliers :

Le Maire a exposé à l'assemblée délibérante que la commune est confrontée à de plus en plus de demandes de familles de Sendets pour utiliser la salle des fêtes dans la cadre de collations ou repas, suite à des obsèques.

Ce type de demande d'utilisation, souvent, en semaine, n'est pas prévu dans les conditions fixées dans les délibérations précédemment approuvées.

Ponctuellement, et dans ce contexte particulier pour les familles en lien avec des obsèques, le conseil municipal a approuvé le prêt de la salle des fêtes, à titre gracieux, aux particuliers, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025, selon les conditions suivantes :

- Prêt à titre gratuit pour 1 journée en semaine ou le week-end, uniquement dans le cas d'obsèques
- Prêt à titre gratuit, uniquement aux familles domiciliées sur Sendets ou aux familles propriétaires d'une concession ou d'un emplacement au columbarium, au cimetière communal
- Formulaire de demande de prêt à titre gracieux, à compléter par le particulier
- Pièces à fournir ; attestation d'assurance responsabilité civile, pièce d'identité et justificatif de domicile
- Le particulier devra rendre les locaux en état de propreté

Nombre de votants : 14 Nombre de voix favorables : 14 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de voix contre : 0

Rien ne restant à dire à l'ordre du jour, Monsieur le Maire a déclaré la séance close.

Délibéré en séance les jours et an susdits La séance est levée à 21H00